ART. 2 N° 455

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

### PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 455

présenté par M. Le Gac et M. Delautrette

-----

#### **ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« théorique ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.